BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3264

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

888 557 907 RCS Créteil.
SYSTENZA ENERGIE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 10, Quai de Bercy, 94220 Charenton-le-Pont.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SYSTENZA Société à responsabilité limitée Au capital de : 100 000,00 EUR Siège social 10 Quai de Bercy 94220 Charenton-le-Pont N° RCS 445 137 367 RCS Créteil, est société absorbante SYSTENZA ENERGIE Société par actions simplifiée Au capital de : 10 000,00 EUR Siège social 10 Quai de Bercy 94220 Charenton-le-Pont N° RCS 888 557 907 RCS Créteil, est société absorbée Actif : 26 781,00 EUR Passif : 53 964,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détenant au jour de la signature du projet de fusion la totalité des titres composant le capital social de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission de titres nouveaux de la Société Absorbante ni à augmentation de son capital en rémunération des apports. Les titres de la Société Absorbée seront annulés purement et simplement à la Date de Réalisation. Montant prévu de la prime de fusion : néant Effet rétroactif de la fusion d'un point de vue comptable et fiscal : 1er janvier 2026. Date de réalisation : au plus tard le 31 décembre 2026, sous condition de l'approbation de la réalisation par l'associée unique de la société absorbée. Date du projet : 29/10/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 30/10/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société SYSTENZA ENERGIE et au nom de la société SYSTENZA.